

**CONSULTING**  
Groupe SOS



## CONCOURS PHOTO *REGARDS D'IMPACT*

### Règlement du concours photo en ligne sans obligation d'achat

Groupe SOS Consulting, SAS au capital de 260 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 524 978 582 00012, dont le siège social est situé 102C rue Amelot, 75011 Paris

en partenariat avec AG2R Agirc-Arrco - Institution de Retraite Complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale - Membre d'AG2R LA MONDIALE - 14-16, boulevard Malesherbes 75008 Paris - Siren 775 682 917 - Membre de la Fédération Agirc-Arrco,

la Fédération Nationale Caisse d'Épargne, Association loi 1901, immatriculée au SIRET sous le numéro 429 351 208 00013, dont le siège social est situé 5, rue Masseran – 75007 Paris

le Centre d'Entrepreneuriat Social de HEC Paris, Etablissement d'Enseignement Supérieur Consulaire au capital de 63 017 500 €, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 817 759 186, dont le siège social est au 1 rue de la Libération, 78350 Jouy-en-Josas, France

et la Région Île-de-France, Administrations publique générale, SIRET du siège social 23750007900312, dont le siège est 2 RUE SIMONE VEIL 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

organise un concours photo dédié aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) 26/05/2026 à 09h00 au 21/06/2026 à 23h59 (heure de Paris) inclus.

### **Vous êtes une structure de l'ESS ? Vous avez une âme d'artiste ?**

À travers ce concours, nous vous invitons à **mettre en lumière votre impact** grâce à une photographie.

Groupe SOS Consulting  
Société par actions simplifiée au capital de 260 000 €  
Siège social : 102, rue Amelot 75011 Paris  
SIRET : 524 978 582 00012 – TVA : FR11524978582

Montrez, à travers votre regard, les effets concrets de votre action sur vos bénéficiaires, vos territoires ou votre écosystème.

## I- Pourquoi participer à ce concours photo ?

- Valoriser votre engagement et votre impact
- Bénéficier d'une visibilité auprès d'acteurs de l'ESS et de partenaires institutionnels
- Participer à un événement inspirant et fédérateur lors de la cérémonie de remise des prix (16 septembre 2026 au siège de la Région Île-de-France)
- Tenter de remporter un accompagnement à la mesure d'impact social

## II- Quels sont les lots à remporter ?

### 1 prix du public (lauréat national désigné par le vote du public)

→ Un coaching à la mesure d'impact social dispensé par Groupe SOS Consulting (5 sessions de coaching d'1h30 en distanciel)

### 3 prix "Coup de cœur" partenaires désignés par un partenaire

- **Prix Coup de Cœur structure francilienne, désigné par la Région Île-de-France**  
*À travers Regards d'Impact, la Région Île-de-France souhaite mettre en lumière une structure de l'ESS dont l'action s'ancre en Île-de-France à travers au moins un établissement.*  
Le prix comprend :
  - Une masterclass de 3h de formation à la mesure d'impact en distanciel
  - Une valorisation dans les supports de communication du Partenaire
- **Prix Coup de Cœur Biodiversité, désigné par le Fédération nationale des Caisses d'Épargne (FNCE)**  
*À travers Regards d'Impact, la FNCE souhaite mettre en lumière une structure de l'ESS dont l'action permet la protection et/ou la restauration de la biodiversité.*  
Le prix comprend :

- Une masterclass de 3h de formation à la mesure d'impact en distanciel réalisé par l'Organisateur, le Groupe SOS
- Une valorisation dans les supports de communication du Partenaire (Site internet, magazine, etc.)

- **Prix Coup de Cœur Bien Vieillir, désigné par AG2R LA MONDIALE**

*L'action sociale d'AG2R LA MONDIALE soutient des initiatives concrètes autour du bien vieillir. A travers ce prix, nous souhaitons mettre en avant une action avec un impact direct sur les seniors et valorisant leur rôle important dans notre société.*

Le prix comprend :

- Une masterclass de 3h de formation à la mesure d'impact en distanciel
- Une valorisation dans les supports de communication du Partenaire

Les prix attribués sont strictement personnels, non échangeables, non modifiables et ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie financière. En cas de non-récupération du lot par les lauréats dans un délai de 3 mois, celui-ci sera considéré comme définitivement perdu, sans possibilité de réattribution ou de compensation.

### **Valorisation des participants et droit d'utilisation des photographies**

Les candidats dont les photographies sont pré-sélectionnées bénéficient d'une valorisation comprenant :

- L'exposition des photographies lors de la cérémonie de remise des prix et, le cas échéant, dans d'autres événements liés au concours ;
- Une mise en avant sur les supports de communication des organisateurs (site internet, réseaux sociaux, newsletters, etc.) ;
- La possibilité d'intégrer un recueil de photographies diffusé par les organisateurs.

En participant, les candidats accordent aux organisateurs et à ses partenaires, à titre gratuit, une autorisation d'utilisation de leur photographie.

Cette autorisation leur permet de la reproduire et de la diffuser pour les besoins de promotion et de valorisation du concours (communication, exposition, publication), sur tout support et pendant une durée de deux ans.

Le candidat reste propriétaire de sa photographie et peut continuer à l'utiliser librement. Son nom sera mentionné lors de chaque utilisation par les organisateurs et ses partenaires, dans la mesure du possible.

### III- Quelles sont les conditions de participations ?

Le concours est ouvert aux structures de l'Économie Sociale et Solidaire basées en France (les Participants).

L'auteur de la photographie doit être majeur au moment de l'ouverture du concours.

Ne peuvent pas participer :

- Les organisateurs du concours ;
- Les partenaires impliqués dans l'organisation du concours ;
- Les structures de l'ESS avec lesquelles les collaborateurs des Organisateurs ont un lien.

Conditions :

- Une seule participation par structure (**1 photographie maximum**) ;
- La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat ;
- Les frais éventuels liés à la participation (production de la photographie, envoi des éléments, etc.) restent entièrement à la charge des participants.

### IV- Quelles sont les modalités de participation ?

Pour candidater, chaque participant doit :

- Etape 1 - Lire le présent règlement du concours et y souscrire sans réserve.

- Etape 2 - Prendre une photo inédite de ses activités, retranscrivant l'impact de son organisation sur ses parties prenantes
- Etape 3 - Remplir le formulaire de candidature [Lien formulaire de candidature : <https://forms.office.com/e/ikT0xQjp6D>] de manière complète et sincère
- Etape 4 - Envoyer une photographie sous format .jpg ou .jpeg, taille max de 10 MB, à l'adresse suivante [consulting@groupe-sos.org](mailto:consulting@groupe-sos.org)

Critère de pré-sélection et de notation des photographies :

- Qualité artistique
- Créativité/authenticité/originalité
- Impact recherché
- Aspect innovation
- Faisabilité technique de la mesure d'impact

**Exigences techniques de la photo :**

- Format **JPEG (.jpg)**
- Résolution **300 dpi**
- Qualité **haute définition (minimum recommandé : 3000 pixels)**
- Photo nette et exploitable pour impression
- Prise possible avec smartphone si qualité suffisante

⚠ Les images générées par intelligence artificielle ne sont pas autorisées.

Tout dossier incomplet ou ne respectant pas les critères ne pourra pas être étudié.

#### **V- Quelles sont les grandes étapes du concours photo ?**

- **26 mai – 21 juin 2026 à 23h59** (heure de Paris) : réception des candidatures
- **Courant juillet** : pré-sélection par le jury de 20 photographies et vote du public sur la pré-sélection du jury pour déterminer le lauréat national
- **Fin juillet** : annonce des lauréats

- **16 septembre 2026** : cérémonie de remise des prix au siège de la Région Île-de-France (Saint-Ouen-sur-Seine)

## VII – Cadre juridique du concours

En participant, vous :

- Garantissez être l'auteur de la photographie
- Vous assurez d'avoir obtenu le consentement des personnes photographiées
- Autorisez l'utilisation de votre photo à des fins de communication (avec crédit)

### 1. La protection des données à caractère personnel

Pour les besoins de l'organisation et de la gestion du concours, l'équipe de Groupe SOS Consulting sera amenée à collecter et traiter des données personnelles. A cet égard, elle s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et en particulier le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Loi Informatique et Libertés), la Directive 2002/58/CE relative à la vie privée et aux services de communication électroniques, ainsi que l'ensemble des textes qui pourraient leur succéder (ci-après « Cadre Légal Applicable »).

Groupe SOS Consulting collectera l'adresse email des participants ainsi que le nom et la fonction de l'auteur de la photographie via le formulaire en ligne à des fins de contact dans le cadre circonscrit du présent concours photo.

Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime.

Ces données sont destinées aux services internes de Groupe SOS Consulting ainsi qu'à ses partenaires, à savoir la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne, le Centre d'Entrepreneuriat Social de HEC Paris, AG2R LA Mondiale et la Région Ile-de-France, aux seules fins définies ci-dessus.

Ces données sont conservées pour une durée de 6 mois [RG1] à compter de la clôture de la période de recueil des photographies.

Chaque participant peut accéder et obtenir copie des données le concernant, s'opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Il dispose également d'un droit à la limitation du traitement de ses données. Pour exercer ses droits sur ce traitement, les participants peuvent contacter le DPO de Groupe SOS Consulting par courriel : [contact-rgpd.action-internationale@groupe-sos.org](mailto:contact-rgpd.action-internationale@groupe-sos.org) ou par courrier : GROUPE SOS Consulting 15 rue de la Fontaine au Roi 75011 Paris.

Si le participant estime après avoir contacté Groupe SOS Consulting que les droits sur ses données n'ont pas été respectés, il peut introduire une réclamation auprès de la CNIL ([Plaintes | CNIL](#) – 3 place de Fontenoy, 75017 Paris).

## 2. Propriété intellectuelle

La structure participante garantit que la photographie transmise est une création qui lui est strictement personnelle, et à ce titre qu'elle ne porte pas atteinte à un quelconque droit de propriété intellectuelle d'un tiers, notamment en reprenant partiellement ou intégralement une œuvre protégée au titre du droit d'auteur, des marques ou dessins et modèles. La structure participante garantit également que la photographie transmise ne porte pas atteinte au droit à la vie privée et notamment au droit à l'image des personnes représentées. Le cas échéant, la structure participante garantit avoir obtenu des personnes figurant sur la photographie les autorisations nécessaires permettant son utilisation et sa reproduction et représentation dans le cadre de l'ensemble des exploitations prévues dans le cadre du concours et des opérations publi-promotionnelles de l'Organisateur. La structure participante garantit que sa photographie ne porte pas atteinte à la réglementation en vigueur, à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

A ce titre, la structure participante est seule responsable de la photographie transmise et garantit l'Organisateur contre (i) toute réclamation, revendication, action, trouble, éviction et/ou opposition précontentieuse et/ou contentieuse fondée ou non (et tous les frais y étant associés), (ii) toute condamnation (et tous les frais y étant associés, y compris les frais d'avocat), au titre d'une décision de justice devenue définitive et sans appel, ayant pour fondement une atteinte à un droit de propriété intellectuelle ou atteinte à l'image et à la vie privée d'un tiers, résultant de la diffusion des photographies/vidéos dans le périmètre de l'autorisation, et (iii) tous dommages et intérêts sur le même fondement.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser ou supprimer toute photographie/vidéos ne respectant les conditions susmentionnées et en conséquence de disqualifier la structure participante.

La structure participante cède à Groupe SOS Consulting et à ses partenaires, à titre gratuit, les droits de reproduction et de représentation sur les photographies, pour les besoins exclusifs de communication, de promotion et de valorisation du concours.

La structure participante conserve la propriété intellectuelle de sa photographie et peut continuer à les exploiter librement.

Groupe SOS Consulting et ses partenaires s'engagent à mentionner le nom de l'auteur de la photographie lors de toute utilisation, dans la mesure du possible.

### **3. Droits à l'image et protection des tiers**

Les Participants garantissent avoir obtenu l'autorisation préalable expresse de toute personne identifiable apparaissant sur la photographie, et notamment des titulaires de l'autorité parentale lorsqu'il s'agit de mineurs.

Les Participants garantissent que les images transmises respectent le droit à l'image et la dignité des personnes représentées.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de manquement à ces obligations.

### **4. Responsabilité**

La participation à ce concours est entièrement gratuite et sans obligation d'achat. Les frais éventuels de participation liés au montage du projet sont supportés par le participant qui ne peut prétendre à aucune prise en charge par Groupe SOS Consulting.

Groupe SOS Consulting ne pourra être tenu responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, ce concours venait à être modifié, interrompu, suspendu, écourté, reporté ou

annulé, à tout moment et sans préavis, sans que cette décision puisse donner lieu à une quelconque réclamation ni à un quelconque dédommagement. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce fait. Ces changements pourront toutefois faire l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés. Lesdites modifications sont réputées acceptées par les Participants.

Groupe SOS Consulting se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée si quelques cas fortuits ou de force majeure imposaient quelques modifications que ce soit au présent concours.

Groupe SOS Consulting ne pourra être tenu responsable si les données relatives à la participation d'un candidat ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison, dont il ne pourrait être tenu responsable, ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter.

Groupe SOS Consulting ne saurait être tenu responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants ou à leurs équipements. Groupe SOS Consulting ne pourra être tenu responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d'évènements présentant les caractères de force majeure privant partiellement ou totalement le gagnant du bénéfice de son gain.

#### **4. Consultation du règlement**

Le Règlement et, le cas échéant, ses avenants, seront accessibles gratuitement depuis le Site à l'adresse <https://consulting.groupe-sos.org/> pendant la durée du concours.

Le Règlement peut également être adressé à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante, jusqu'à un mois après la date de clôture du concours : [consulting@groupe-sos.org](mailto:consulting@groupe-sos.org)

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte. Aucune information ne sera donnée par téléphone.

## 5. Droit applicable et Litiges

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout litige relatif au présent règlement sera soumis aux tribunaux compétents de Paris, après tentative de règlement à l'amiable.

Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier tout participant en cas de non-respect du présent règlement, de fraude, de tentative de fraude ou de comportement portant atteinte au bon déroulement du concours.

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas de survenance d'un événement de force majeure, tel que défini par la jurisprudence française, empêchant le bon déroulement du concours. Les organisateurs se réservent le droit de modifier, reporter, écourter ou annuler le concours, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.